

# TARIFS DES PRESTATIONS DIVERSES

## Grille applicable pour la VILLE DE NOUMEA

Tarifs TTC applicables à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025

Prestations annexes	
<b>Frais de déplacement pour intervention pour raison de sécurité dont la cause est imputable à l'usager</b>	12 365
<b>Modification permanente de puissance souscrite avec changement de disjoncteur passage monophasé en triphasé</b>	67 447
<b>Frais de coupure pour impayés</b>	5 620
<b>Pénalités pour fraude</b>	36 534
<b>Frais de réparation pour dégradation de matériel de comptage</b>	22 033
<b>Remplacement d'un branchement monophasé en triphasé (câbles existants triphasés et de sections compatibles avec la puissance demandée par l'usager)</b>	67 447
<b>Réalisation d'un branchement</b>	Sur devis
<b>Modification de branchement ( déplacement, modification du nombre de tableau de comptage)</b>	Sur devis

Toutes les autres prestations annexes sont gratuites

Ne pas jeter sur la voie publique.